

addictologie aux jeux

Par [admin](#) Postée le 27/07/2013 09:02

Bonjour,

Je fais un pas vers vous car j'ai un gros problème de jeu. Effectivement je suis une joueuse compulsive et j'ai envie de m'en sortir avec de l'aide. C'est difficile d'en faire part à mes proches même si mon compagnon est au courant.

J'ai des problèmes financiers ce qui est une suite logique à cette addictologie. Avant d'être vraiment déprimé, je souhaite me faire aider.

Pouvez vous m'apporter des solutions; que dois je faire?

J'ai regardé un peu le site j'ai vu que l'on pouvait se faire exclure des jeux en ligne et des casinos? est ce la bonne solution?

Pouvez vous m'aider?

Merci

Mise en ligne le 29/07/2013

Bonjour,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous félicitons de franchir le pas pour admettre votre difficulté et la difficile tâche d'en parler. Même si nous n'avons pas de solutions toutes faites à vous proposer, votre décision d'en parler constitue en elle-même déjà un progrès non négligeable et illustre votre prise de conscience et la nécessité d'agir en allant plus loin.

Nous comprenons qu'il vous soit difficile d'en parler à vos proches par crainte d'être, peut-être, jugée et incomprise. Vous souhaitez que la survenue des soucis financiers, qui n'est autre que la conséquence de votre dépendance, puisse cesser dans les plus brefs délais pour ne pas vouer vos finances à une hémorragie sans fin.

La présence de votre compagnon semble être un soutien pour vous. C'est très bien même si c'est toujours pénible pour l'entourage d'observer ou d'assister à l'addiction d'un proche. A ce propos, vous pouvez porter à sa connaissance que lui aussi peut être conseillé par des professionnels de la manière la plus adaptée pour faire face à la situation.

L'exclusion volontaire des sites de jeux en ligne et des casinos est un moyen mis à la disposition des usagers pour se protéger eux-mêmes. C'est un procédé qui a pour résultat, comme son nom l'indique, de vous exclure des sites de jeux en ligne et des casinos pour une période de 3 ans tacitement reconductibles si vous ne demandez pas sa levée.

Son efficacité suppose « qu'on joue le jeu » en ne cherchant pas à s'ouvrir d'autres comptes sur des sites étrangers. En plus de ces mesures d'autoprotection, il est fortement conseillé de se faire aider de manière à être plus solide et plus déterminé. Nous vous mettons en fin de réponse l'adresse d'un centre, un CSAPA (*Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie*) où vous et votre conjoint pourriez être aidés mais avant nous attirons votre attention sur ce lien qui vous renvoie à notre espace Forum de notre site où vous pourriez échanger avec d'autres personnes ayant ou ayant déjà eu la même difficulté :<http://www.drogues-info-service.fr/?-Forums->

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Association Caminante - CSAPA et CAARUD La Source à Mont-de-Marsan](#)

160 Avenue Georges Clémenceau
40000 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 75 92 04

Site web : asso-caminante.fr/nos-etablissements/_trashed/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi

Accueil du public : Programme d'Echange de seringues du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h sur place. Fermé le jeudi après-midi

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues : service mobile départemental. Maraude avec ou sans RDV sur Mont de Marsan le lundi 10h à 16h. A l'accueil de jour LISA un mardi après-midi sur deux. 06 38 63 21 80

Substitution : Dispensation des traitements agonistes opiacés : tous les matin du lundi au vendredi

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations dans plusieurs communes du département. Pour les jeunes et/ou leur famille. Sur rendez-vous. 06 25 89 39 27 du lundi au vendredi de 9h à 17h et cjc.landes@asso-caminante.fr

[Voir la fiche détaillée](#)